



IKSR • Postfach 200253 • D-56002 Koblenz

La **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)**  
recrute à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2019**

## son/sa chef/cheffe du secrétariat

Poste à pourvoir au secrétariat de la Commission à Coblenz, Allemagne

### Description du poste

Le/la chef/cheffe du secrétariat

- est responsable de l'organisation des travaux au secrétariat international (11 employés),
- prépare avec les employés du secrétariat les Assemblées plénières et les réunions des Groupes de travail dans le respect des échéances, surveille la documentation et la mise en œuvre des décisions prises et la présentation correcte des avis exprimés par les différentes délégations,
- dirige les travaux du secrétariat dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des programmes de travail de la CIPR et, pour les Etats membres de l'UE, de la mise en œuvre coordonnée de la directive cadre communautaire sur la politique de l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE) dans le district hydrographique international Rhin,
- concourt au développement stratégique et thématique de la Commission,
- prépare le budget annuel et est responsable de son exécution conformément aux dispositions de la Commission, de la bonne gestion budgétaire et de l'établissement des comptes annuels,
- est directement responsable vis-à-vis de la Commission et notamment du/de la Président(e), appuie et conseille le Président/la Présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que les chefs de délégation dans le respect de son devoir de neutralité et
- représente le secrétariat vis-à-vis des autres instances,

### Compétences et qualifications

- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études universitaires (de préférence dans les domaines de la gestion de l'eau, de la gestion environnementale, des sciences naturelles ou physiques),
- Vous justifiez d'une solide expérience professionnelle, de préférence d'au moins 6 ans, dans le domaine de la gestion de l'eau ou de l'environnement, où vous avez occupé des postes de direction similaires à celui de la conduite d'un secrétariat ; des expériences en matière de coopération internationale constituent un atout supplémentaire,

Internationale  
Kommission zum  
Schutz des Rheins

Commission  
Internationale  
pour la Protection  
du Rhin

Internationale  
Commissie ter  
Bescherming  
van de Rijn

International  
Commission  
for the Protection  
of the Rhine

- Vous justifiez de compétences avérées dans un cadre technique ou scientifique, de même qu'en matière de conduite du personnel, de gestion administrative et de communication,
- Vous savez organiser et animer une équipe et faites preuve de souplesse et d'autorité naturelle dans l'exercice de vos fonctions,
- De bonnes connaissances de deux langues officielles de la Commission (français, allemand, néerlandais) sont requises, de même que de bonnes connaissances d'anglais ; la connaissance d'une autre langue contractuelle constitue un atout supplémentaire.

## Offre

Il vous est proposé un contrat de travail pour une durée initiale de quatre ans (80 - 100 %). La rémunération s'oriente sur le TVöD allemand (« Tarifvertrag für den öffentlichen Dienst » - convention collective de la fonction publique de la République fédérale d'Allemagne, à partir du niveau E15). Le contrat peut être prolongé de quatre ans au maximum. La CIPR est affiliée à la VBL (deutsche Versorgungsanstalt des Bundes und der Länder - *caisse complémentaire allemande de retraite de la fédération et des Länder*).

## En bref

*La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, États riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent dans le cadre d'une convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). La Présidente (actuellement la Suisse) Martine Rohn-Brossard et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux États du bassin du Rhin devant mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR [www.iksr.org/fr](http://www.iksr.org/fr).*

## Autres informations

A obtenir auprès de la cheffe du secrétariat en fonction  
Madame Anne Schulte-Wülwer-Leidig - Tél. : +49 261 9 42 52 19.

**Les dossiers de candidature complets et informatifs (veuillez rédiger votre lettre de motivation en deux langues), accompagnés de copies d'attestations et de diplômes, sont à adresser d'ici le 3 mars 2019 au secrétariat de la CIPR sous forme électronique (fichier pdf) :**

Internationale Kommission zum Schutz des Rheins  
Sekretariat  
Postfach 20 02 53  
D-56002 Coblenz  
[sekretariat@iksr.de](mailto:sekretariat@iksr.de)